SIETOM DE CHALOSSE

ANNÉE 2026

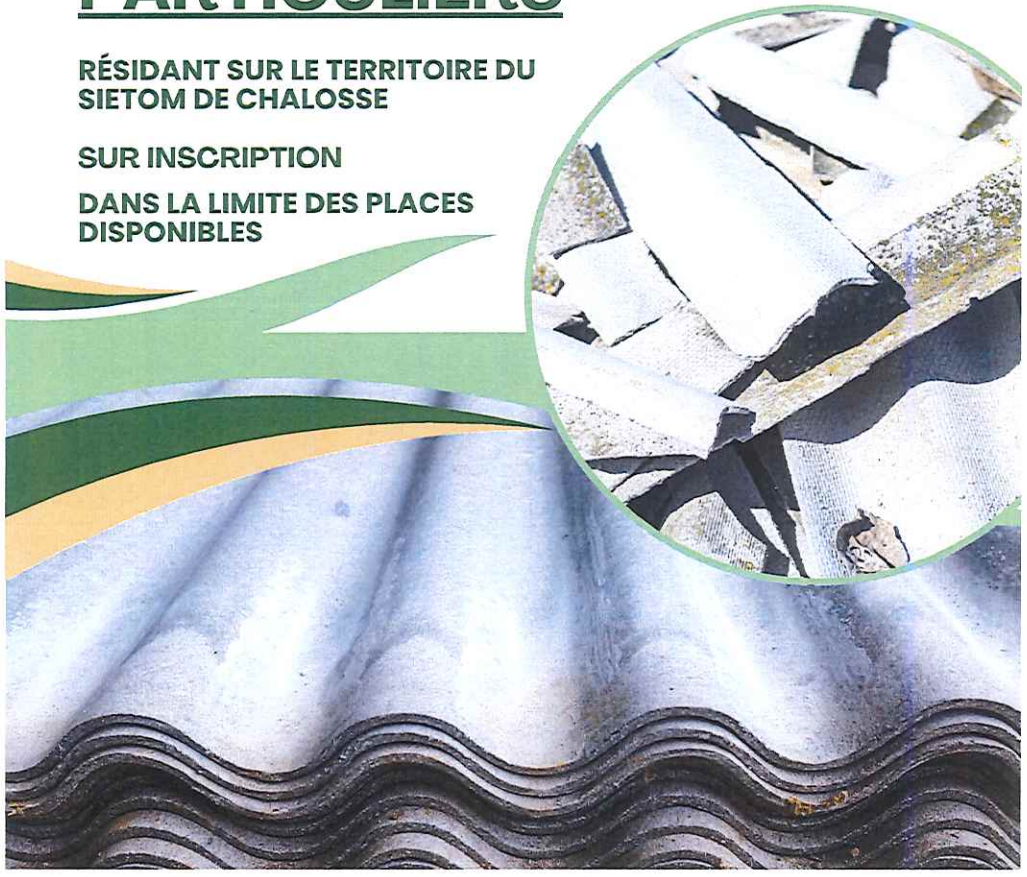
COLLECTE D'AMIANTE

À DESTINATION DES PARTICULIERS

RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE DU SIETOM DE CHALOSSE

SUR INSCRIPTION

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

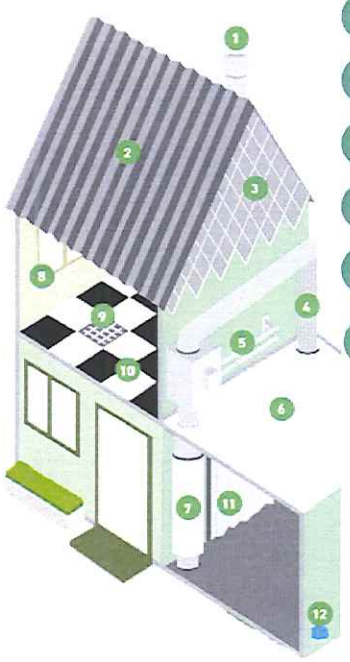


Qu'est ce que l'amiante ?

L'amiante est un minéral fibreux de la famille des silicates. Il a été massivement utilisé dans différents secteurs dont ceux du bâtiment et des travaux publics pour ses propriétés spécifiques et son faible coût d'extraction.

Classé cancérogène dès 1977, **son usage en France est interdit depuis 1997.** Toutefois, de nombreux matériaux contenant de l'amiante sont encore en place aujourd'hui et constituent autant de sources d'exposition pour les professionnels et l'ensemble de la population.

Où la trouver ?



1. Mitron de toiture
2. Tôles de couverture
3. Plaques de bardage
4. Conduits
5. Tresses
6. Plaques de faux plafond
7. Calorifugeages
8. Mastics vitriers et joints de fenêtres
9. Colles amiantées en sous face de dalle plastique
10. Revêtements de sol (dalle ou té)
11. Rideau coupe-feu
12. Joints amiantés de compteur à gaz

L'amiante peut se trouver dans les matériaux utilisés auparavant pour la construction et les travaux ; elle n'est donc pas toujours visible.



Peinture Ciment Mortier Béton Colle

L'amiante est un déchet dangereux

De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante invisibles dans les poussières de l'atmosphère se déposent au fond des poumons en cas d'inhalation.



Les conditions de transport et de réception sont réglementées, notamment en ce qui concerne la protection de la santé.

Démontez sans casser, percer ou scier.
Ne brossez pas, ne frottez pas les éléments à base d'amiante !

Collecte d'amiante par le SIETOM de Chalosse : Comment faire ?

Pour qui ?

Tous les habitants, hors professionnels du territoire du SIETOM de Chalosse en possession de leur **badge d'accès** aux déchetteries.
Attention : **40 personnes** par collecte pourront bénéficier de ce service.
Les dates sont disponibles sur notre site Internet.

Les conditions

- 1 big bag plein
- Jusqu'à 200kg gratuit
- De 201kg et au delà : 0.50€ par kilo.
- Les kilos supplémentaires seront facturés par le SIETOM à l'usager.

Ce que l'on fournit par foyer

- **Un kit de sécurité** : Pour votre sécurité, le SIETOM de Chalosse vous fournit gratuitement un équipement de protection individuelle (EPI).



- **Un big bag**

Où se rendre ?

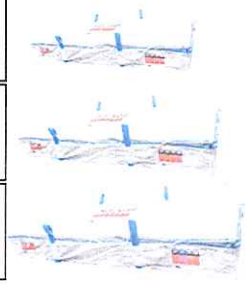
Pour récupérer les équipements puis venir déposer son big bag d'amiante:
Siège social du SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 17h.

Comment s'inscrire ?

- **Appelez** le **05 58 98 57 57**
- **Précisez** le nombre de plaques en votre possession et leurs dimensions pour vous attribuer une taille de big bag.

1M X 1M X 1M **18 plaques**	1.6M X 1.10M X 0.5M **16 plaques**
	2.5M X 1.10M X 0.50M **10 plaques**
	3.10M X 1.10M X 0.50M **8 plaques**





- **Venez récupérer** vos EPI et big bag sur le site des Partenses à Caupenne au plus tard 3 jours ouvrés avant la collecte.
- Les EPI usagés **doivent être déposés** dans le sac prévu à cet effet puis dans le big bag avec l'amiante.
- Le traitement est réalisé sur le site de d'INERTAM à Morcenx la Nouvelle par incinération. Une éventuelle facture sera émise par le SIETOM.

COLLECTE D'AMIANTE 2026
POUR LES PARTICULIERS

Un partenariat entre le SIETOM de Chalosse, l'entreprise BERNADET désamiantage et la société Inertam de Morcenx la Nouvelle, avec le soutien financier du conseil départemental des Landes.

SIETOM de Chalosse

Département des Landes

SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses 40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
contact@sietomdechalosse.fr
www.sietomdechalosse.fr